



Recours contre une plainte classée sans suite

Par **aiside**, le **12/07/2012** à **23:35**

Bonjour,

Je me suis fais agresser : coup de poing au niveau de l'oreille, maintenant acouphènes et perte totale d'audition droite, donc plainte, confrontations et, après 1 an, je reçois un classement sans suite. Moi, j'ai des séquelles irréversibles.

Quels sont mes recours ? J'ai eu un temoin qui s'est manifesté mais le problème est qu'il n'a jamais été auditionné. Quels sont mes recours ?

Merci.

Par **edith1034**, le **13/07/2012** à **09:36**

bonjour,

il faut saisir le doyen des juges d'instructions

pour tout savoir :

<http://www.fbis.net/penal.htm>